

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

2024 / 094 - -
dossier n° DP07141923E0050

date de dépôt : 08/12/2023

demandeur : Monsieur LE MERER Benjamin

pour : division en vue de construire

adresse terrain : 94 route de Sens

71330 Saint-Germain-du-Bois

Le Maire

à

Monsieur LE MERER Benjamin

94 Route de Sens

71330 Saint-Germain-du-Bois

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 08/12/2023 à la mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, pour un projet de division en vue de construire situé "94 route de Sens " à 71330 Saint-germain-du-bois .

Par un courrier en date du 13/12/2023 ,notifié le 14/12/2023 je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier.

Les pièces n'ayant pas été déposées à la mairie **dans le délai de 3 mois** à compter de la date de notification du courrier de demande de compléments, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet depuis le 14/03/2024.

Je vous rappelle que la réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction au code de l'Urbanisme et est passible d'amendes et de remise en l'état des lieux.

Aussi, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer une nouvelle demande en mairie de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

Restant à votre disposition pour tous renseignements,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mis en ligne le :

05 AVR. 2024

Fait à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, le 29 MARS 2024

Le Maire,

Nadine ROBELIN





1875